

2/ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

• Fonctionnement du réseau Point Plage après l'arrêt du partenariat Produits Laitiers

Décision : Le BE décide, dans la mesure où un partenaire n'est pas encore trouvé, de régler sur ces fonds propres la part liée à l'animation du réseau

3/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE

• Modifications dates et lieux des sélections au championnat du monde Junior ISAF 2007

Décision : Le BE adopte le texte du Championnat du Monde Junior ISAF 2007 qui est modifié sur les points suivants :

- Epreuve de 29er Europa Cup, au CN Baie Cavalière.
- windsurf masculin - windsurf féminin (RSX 8.5) : YC Maugio Carnon.
- Europa Cup : du 6 au 9 avril 2007 au COYCH.
- National Jeune Hobie Cat avec Spi : du 4 au 8 mai 2007, au YC de la Pointe Rouge.

Bureau Restreint du 1 Février 2007

1/ ADMINISTRATION

• Problématique de l'art 76 du RI FFVoile, concernant les licences club FFVoile délivrées directement par la FFVoile qui ne sont pas autorisées à participer aux compétitions par équipes.

Décision : Le BR donne son accord pour proposer au vote du CA et de l'AG, la modification de l'article 76 du RI en précisant au sein de cet article la définition du terme de "compétitions par équipe", comme précisé ci après et en autorisant la délivrance de la licence club FFVoile sur le club Fédéral pour les invités de la FFVoile.

Définition retenue : " Une compétition par équipe est une compétition précisant dans son règlement, dans son avis de course, et dans ses instructions de course, qu'elle est ouverte à des équipes représentant un membre affilié ou un organe déconcentré, et que les résultats individuels servent à établir un classement entre ces membres affiliés ou ces organes déconcentrés".

• Interdiction de la licence temporaire sur certaines épreuves

Décision : Le BR ne souhaite pas modifier la rédaction de l'article 75 du RI, et en conséquence ne souhaite pas interdire la licence temporaire à certaines épreuves, sauf celles visées actuellement à l'article 75.

• Organisation d'épreuves par des établissements membres de la FFVoile - modification de l'article 62 du RI de la FFVoile

Décision : Le BE donne son accord pour proposer au CA et à l'AG, la modification de l'article 62 du RI en supprimant pour l'organisation d'épreuves par des établissements, l'obligation de conventionnement entre la ligue et l'établissement et la nécessité d'une autorisation de la ligue et du CDVoile.

2/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE

• Changement du lieu du championnat d'Europe race board 2007

Décision : Suite au retrait de Lacanau, le BR accepte la candidature du CN Bandol.

3/ DEPARTEMENT HABITABLE

• Inscription calendrier FFVoile - Route de l'équateur

Décision : Le BE constate que cette épreuve qui souhaite être inscrite au calendrier n'annonce pas de prix dans son avis de course. Le BE souhaite

qu'on leur écrive afin de leur demander de déclarer à la FFVoile les sommes envisagées avant toute inscription au calendrier. En cas de non réponse de l'organisateur, la route de l'équateur resterait non inscrite.

• Record SNSM

Décision : Ce record pose éventuellement le problème de la sécurité des participants puisqu'il doit être réalisé sur des Figaro en solo pour un record se courant normalement en équipage autour de la Bretagne (St Nazaire - St Malo). Le BR prendra contact avec l'organisateur et le directeur de course pour clarifier la situation.

• Spis First Class 7.5 saison 2007

Décision : Le BR choisit Star Voiles pour fabriquer ces spis.

Bureau Exécutif du 15 et 16 Février 2007

1/ ADMINISTRATION

• Evolution sur les titres

Débat du BE suite à la présentation de la synthèse du groupe de travail sur l'évolution des licences qui s'est réuni fin janvier 2007.

Les pistes recensées semblent intéressantes mais toutes nécessitent (surtout si elles tendent vers la création de nouveaux titres ou encore une certaine gratuité de nos titres pour tendre vers une licenciation proche du 100 %) d'avoir une meilleure connaissance de notre base de licenciés par rapport au nombre d'adhérents de nos clubs et des conséquences de la mise en place de solutions innovantes.

Décision : Le BE rappelle qu'il est indispensable d'aboutir sur le dossier de nos licences et souhaite pour poursuivre dans la réflexion que :

- soit listé l'ensemble des outils d'évaluation de la situation de nos licences (classement des coureurs, déclaration sur les labels.....), et que les données soient croisées afin d'avoir une meilleure connaissance du pourcentage de licenciation dans nos clubs et sur nos régates.
- le travail entrepris sur les outils à disposition des clubs/organisateur soit poursuivi, afin de leur faire comprendre l'absolue nécessité de la licence (prochain BE/BR présenter un cas pratique sur la responsabilité pénale d'un président de clubs n'ayant pas respecté ses obligations notamment en terme de licences).
- le siège puisse rencontrer quelques ligues et clubs de taille et motivations différentes, afin de collaborer en toute transparence pour comprendre leurs difficultés en terme de licences et tester les solutions innovantes proposées (expérimentation).

Afin d'être le plus cohérent possible, une grille commune d'analyse sera mis en place.

Décision : Le BE donne également son accord à la mise en place d'un pack accueil pour les nouveaux affiliés comprenant notamment des outils de tous les départements/commissions FFVoile mais aussi une offre de service/accompagnement personnalisé.

2/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE

• Commission Féminine

Décision : Nouvelle composition validée par le BE : D. Borsi - M. Coulais - F. Merret - M. Tertiant - B. Viaud - C. Aulnette - L. Frementeau - L. Thepaut - C. Fourichon - E. Serve - Z. Filippi.

• Championnat d'Europe RS X 2008

Décision : Le BE décide de déposer la candidatu-

re de la France auprès de la classe Internationale pour organiser le Championnat d'Europe RS X 2008. Si la candidature de la France est retenue, un appel d'offre auprès des Clubs sera lancé.

3/ DEPARTEMENT HABITABLE

Tarifs certificats ORCC/IMS

Décision : Le BE entérine les tarifs suivants :

Revalidation

Taille	ORC 2007	IMS 2007
<= 8 m	35 €	65 €
8 à 9,99	40 €	75 €
10 à 11,99	50 €	85 €
12 à 14,99	70 €	100 €
> 15 m	100 €	120 €

Première demande

Taille	ORC 2007	IMS 2007
<= 8 m	45 €	80 €
8 à 9,99	60 €	100 €
10 à 11,99	75 €	130 €
12 à 14,99	100 €	160 €
> 15 m	150 €	220 €

Autres Tarifs

Attribution N° de voile = 15 €

Simulation ORC Club = 20 €

Duplicata de certificat = 15 €

• Convention Association des Multicoques Habitables 2007 et 2008

Décision : Le BE entérine les nouveaux tarifs 2007 et 2008 suivants :

Certificat de jauge 2007, à titre promotionnel et quelque soit la taille du bateau : 20 €

Tarifs 2008 :

Taille Multicoque 1 ^{er} Certificat	Revalidation si modifications apportées	
Hors Tout	Multi 2000	
<=10 m	20 €	15 €
10 à 14,99	60 €	30 €
Plus de 15 m	80 €	60 €

• Création et composition d'une Commission Technique Multi 2000

- Un responsable de la Commission, nommé par le Président de la FFVoile sur proposition de l'AMH : Didier Sapanel.
- Un élu ou technicien de la FFVoile = Olivier Bovyn ou Marc Bouvet (décision à venir).
- Un membre sociétaire de l'AMH = Joël Malardel.
- Un titulaire + 1 suppléant représentant les chantiers de construction de Multicoques Habitables : en cours.
- Un titulaire + 1 suppléant représentant les architectes de Multicoques Habitables : Erick Lerouge et Aymeric Chezellez.

Décision : Le BE entérine cette création, et validera lors d'un prochain BE la composition définitive.

• Demande de dérogation de la Classe J80 à la règle d'attribution des titres de Champion de France

Décision : Le BE rejette la demande de dérogation à la règle définie.

La classe devra donc choisir entre :

- 1 - fermer le championnat de France aux Etrangers,
- 2 - ouvrir aux étrangers, en acceptant qu'ils puissent obtenir le Titre de Champion de France.

4/ DIVERS

• Comité de sélection du Figaro

Le représentant de la FFVoile est le Président de la CCA, et à défaut le Président du Jury de l'épreuve.